

Département
VENDÉE
Arrondissement
Les Sables d'Olonne

Commune de
SOULLANS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS

Séance du 10 avril 2025
Nombre de conseillers en exercice : 26
Date de la convocation du conseil : 24 mars 2025
Nombre de conseillers présents : 18

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - CHOUIN J-F. - Mme GUILLET A-D. – M. GUITTONNEAU P. - Mme THOUZEAU J. – MM. GUILBAUD L-M. – RELET J-M - CROCHET B. - BONNEAU R. – LEROY D. - BLANDINEAU M – Mme BERTAUD M-F.– MM TESSIER P., LIAIGRE T., Mmes BAUDRY K., JOLLY F., M. HERCBERG F. – Mme ROUSSET C.

Absents : Mme DILLET S. qui a donné pouvoir à M. GUILBAUD L-M., Mmes BRILLET L. qui a donné pouvoir à Mme GUILLET A-D., CHEVRIER B. qui a donné pouvoir à Mme BAUDRY K., ROUXEL M. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J., PAILLER Anne qui a donné pouvoir à M. LIAIGRE T., Mme JAUFFRIT L. qui a donné pouvoir à M. HERCBERG F.

Mme C. MARTINEAU, M. BERTHOMÉ F.

Secrétaire : Mme JOLLY F.

2025.29 – Budgets principal et annexes : vote du budget primitif 2025

Monsieur le Maire expose :

Le budget primitif principal et de la commune de Soullans, qui sera soumis à votre approbation conformément aux articles L. 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales est équilibré comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

	DEPENSES	RECETTES
Total section fonctionnement	4 020 553.00 €	4 020 553.00 €

	DEPENSES	RECETTES
Total section investissement	4 389 362.01 €	4 389 362.01 €

.../...

.../...

Le budget primitif annexe « maison médicale » de la commune de Soullans, qui est soumis à votre approbation conformément aux articles L. 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales est en suréquilibre comme suit pour la section fonctionnement :

BUDGET ANNEXE MAISON MEDICALE

	DEPENSES	RECETTES
Total section fonctionnement	64 260.00 €	72 262.00 €

	DEPENSES	RECETTES
Total section investissement	82 562.52 €	82 562.52 €

Le budget primitif annexe « lotissements » de la commune de Soullans, qui est soumis à votre approbation conformément aux articles L. 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales est équilibré comme suit :

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENTS

	DEPENSES	RECETTES
Total section fonctionnement	722 709.44 €	722 709.44 €

	DEPENSES	RECETTES
Total section investissement	622 454.49 €	622 454.49 €

Le budget primitif annexe « Lotissement le Clos de la Scierie » de la commune de Soullans, qui est soumis à votre approbation conformément aux articles L. 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales est équilibré comme suit :

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENTS LE CLOS DE LA SCIERIE

	DEPENSES	RECETTES
Total section fonctionnement	1 720 483.23 €	1 720 483.23 €

	DEPENSES	RECETTES
Total section investissement	1 661 000.00 €	1 661 000.00 €

La présentation du budget primitif principal et les budgets primitifs annexes font suite au Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est régulièrement tenu lors de la séance du conseil municipal du 19 mars 2025.

Conformément à la décision du conseil municipal, les crédits sont votés par nature et par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement selon le document joint aux présentes.

Le dossier a été présenté en commission « Finances » le 18 mars 2025.

.../...

.../...

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide :

- **DE VOTER** le budget par nature et au niveau du chapitre pour les sections fonctionnement et d'investissement,
- **DE PROCÉDER** à la reprise des résultats de l'exercice 2024,
- **D'APPROUVER** le budget annexe primitif principal et les budgets primitifs annexes de l'exercice 2025, tels que présentés ci-dessus :
- **DE DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

VOTE :

POUR : 24 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Michel ROUILLÉ

